

L'an deux mil seize, le quinze février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 10 février 2016

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume		X	
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			X
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie		X	

Mme Cécile FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Chalet PMR – Travaux complémentaires
- Taxe aménagement - remboursement part communale
- CEJ – régularisation 2014 – remboursement trop versé
- Subvention FEDER Pôle Enfance – reversement d'une partie
- Chantier argent de poche
- Mise en place d'une commission Urbanisme pour le suivi du PLUi
- Plan communal de Sauvegarde – élaboration
- Bâtiment Comité Animation
- Questions diverses

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 5 décembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2016

## 2 – CHALET PMR – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

*DCM N° 2016 -001*

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du chalet PMR ont été engagés en octobre 2015. Il précise que des travaux complémentaires ont été identifiés :

- Adaptation du bardage pour l'accessibilité des poignées de portes (entreprise Menguy Charpente) pour un montant de 678.24 € TTC.
- Couverture – surface plus importante (entreprise LEROY) pour un montant de 543.04 € TTC.
- Cuisine : pour un montant de 2 570.49 € TTC (matériel adapté PMR et choix limité pour tenir compte des équipements existants dans les autres chalets).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** les travaux complémentaires pour les montants ci-dessus.
- **Précise** que ces crédits sont votés par anticipation et repris au budget primitif.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 3 – REMBOURSEMENT DE LA PART COMMUNALE : TAXE AMÉNAGEMENT

*DCM N° 2016-002*

Monsieur le Maire rappelle que :

- la commune a instauré au 1er janvier 2012 la taxe d'aménagement qui s'applique sur toutes les constructions, y compris les abris de jardin.
- par délibération du 3 novembre 2014 et au regard du montant applicable, le conseil municipal a décidé l'exonération de la part communale des abris de jardin, à compter du 1er janvier 2015.
- M. GAUBERT a construit un abri de jardin au lotissement des Cyprinidés en 2014 et a été le seul imposé pour la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire propose, dans un souci d'équité de l'ensemble des résidents du lotissement des Cyprinidés, de rembourser la part communale de la taxe d'aménagement à M. GAUBERT d'un montant de 111 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement à M. GAUBERT d'un montant de 111 €
- **Précise** que ce crédit est voté par anticipation au compte 6574 et sera repris au budget primitif
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 4 – REMBOURSEMENT TROP PERÇU DU CEJ 2014

*DCM N° 2016-003*

Monsieur le Maire informe que suite à la mise à jour du dossier Contrat Enfance Jeunesse et du calcul des droits réels 2014, la CAF a été constaté un trop perçu sur le budget ALSH d'un montant de 190.69 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le remboursement du trop-perçu de CEJ 2014 d'un montant de 190.69 €
- **Inscrit** par anticipation au budget primitif ce montant au compte 673.

**5 – REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU D'UNE SUBVENTION FEDER***DCM N° 2016-004*

Monsieur le Maire rappelle que la construction du Pôle Enfance a fait l'objet de financements publics.

Il précise que la part des cofinanceurs publics ne peut excéder 80% du montant prévisionnel des dépenses subventionnables et qu'en l'état, au vu de tous les financements acceptés, la part de ces cofinancements sur une partie des dépenses à prendre en compte, est de 90.26%.

Le dossier de subvention FEDER du Pôle Enfance a fait l'objet d'un contrôle de gestion après programmation le 22 juin 2015. la commune, ayant perçu la somme de 29 479.71 €, correspondant à l'intégralité de la subvention, est tenue de reverser au budget de l'union européenne la somme de 10 086.72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le remboursement du trop-perçu de subvention FEDER d'un montant de 10 086.72 €.
- **Inscrit** par anticipation au budget primitif ce montant au compte 1322.

**6 – CHANTIER ARGENT DE POCHE***DCM N° 2016-005*

Le dispositif « argent de poche » s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et est organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez. Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires de Printemps, de l'été 2016.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Décide** de proposer des chantiers de nettoyage de matériel, de peinture et d'entretien des espaces verts, du 4 au 8 avril, du 7 au 13 juillet 2016 pour 6 jeunes répartis en deux équipes, une équipe de deux la première semaine et de quatre la deuxième semaine, le matin de 9h00 à 12h00. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00€ de l'heure.
- **Autorise** le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

**7 – MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION URBANISME POUR LE SUIVI DU PLUi**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal assorti d'une charte de gouvernance impliquant localement chaque commune.

Afin d'analyser et de proposer les enjeux de développement et d'aménagement de la commune, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de composer cette commission d'urbanisme qui sera chargée du lien nécessaire entre la communauté de communes et la commune.

**8 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - ÉLABORATION***DCM N° 2016-006*

Monsieur le Maire fait savoir que la commune doit mettre en place un plan communal de sauvegarde, l'objectif est d'organiser et de mettre en œuvre moyens humains et matériels nécessaires pour répondre à des situations d'urgence.

Un recensement est à faire (matériel de TP, moyen de secours, etc...) ainsi qu'une identification de toutes les personnes ressources. Monsieur le Maire propose de se répartir la tâche au sein des membres du conseil municipal.

M. SABIN, M. BUCHOT, M. CORNILLE, M. CHAMPIOT, Mme FORET et M. GABILLARD acceptent de participer à l'élaboration de ce plan de sauvegarde.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du conseil municipal sera convié à la première réunion de travail.

## 9 – BATIMENT DU COMITÉ D'ANIMATION

*DCM N° 2016-007*

Monsieur le Maire fait savoir que le Comité d'animation envisage la construction d'un bâtiment en dur pour répondre aux besoins de l'organisation des marchés de vacances et d'utilisation du site du plan d'eau du Lac.

Ce bâtiment pourrait avoir une surface d'environ 100m<sup>2</sup> et permettrait d'abriter un espace de stockage, de proposer un préau de 40m<sup>2</sup> et un petit local fermé de 10 m<sup>2</sup>.

Cette construction est envisagée à l'emplacement de la roulotte actuelle.

Il est proposé :

- que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération (la commune étant propriétaire du terrain),
- que le plan de financement soit assuré en majorité par le comité d'animation (don ou subvention),
- que la gestion du bâtiment soit confiée par convention au comité d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération sous réserve de la consultation des riverains pour la construction du bâtiment ;
- **Accepte** le don du comité d'animation pour le financement du bâtiment ;
- **Valide** que la gestion du bâtiment soit confiée au comité d'animation par convention ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 10 – SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

*DCM N° 2016-008*

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention à l'APE de l'école publique a été inscrite au budget 2015 pour l'organisation d'une classe de neige à l'hiver 2016 ; elle est prévue être versée sur l'exercice 2016 pour un montant initial de 800 € (sur la base de 50,00 € par élèves).

Monsieur le Maire précise que finalement 17 enfants de Villiers participent à cette classe de neige et que le montant pourrait ainsi être porté à 850 € (17 x 50).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** la somme de 850 € de subvention à l'APE de l'école publique pour la classe de neige 2016.
- **Inscrit** par anticipation au budget primitif ce montant au compte 6574.

## 11 – MISE EN NON VALEUR

*DCM N° 2016-009*

Monsieur le Maire informe que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement d'une location de l'Espace Corail de 2012 d'un montant de 870 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à la mise en non-valeur de la somme de 870 €.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

## 12 – LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE

*DCM N° 2016-010*

Monsieur le Maire fait savoir que Mme JOHANET demande à avancer d'un mois la mise à disposition du local de l'ancienne poste, soit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Accepte** de mettre à disposition le local de l'ancienne poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 à Mme JOHANET.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 13 – MAISON DE SANTÉ

*DCM N° 2016-011*

Monsieur BUCHOT André quitte la séance.

Monsieur le Maire rapporte les différentes démarches qu'il a effectuées en vue du remplacement du docteur HUMBERT :

- ✓ Rencontre avec le président de l'ordre des médecins de la Mayenne qui lui a confirmé que Villiers était situé sur un territoire dynamique et qu'il était tout à fait envisageable que des antennes au pôle santé de Meslay soit créées sur le territoire et ainsi permettent l'arrivée de médecins supplémentaires ;
- ✓ Rencontre avec le Président de la Communauté de Communes qui confirme que la compétence santé relève de la communauté de communes et qu'il est tout à fait favorable à la création d'antennes santé sur le territoire de la CCPMG ;
- ✓ Rencontre avec différentes propriétaires de la commune pour une location ou une vente de leur maison.

Ensuite, Monsieur le Maire présente les 3 hypothèses d'accueil :

- Location auprès d'un privé d'une maison d'habitation disponible au 1<sup>er</sup> mars: de plein pied, de taille correcte, des aménagements sont cependant nécessaires pour l'accueil des personnes à mobilité réduite et l'isolation phonique du bâtiment. L'accès est facilité par la présence d'un parking à proximité, coté du plan d'eau du Lac. Il précise que dans cette solution la commune n'est pas propriétaire.
- achat d'une maison éventuellement à vendre : il faut prévoir de gros investissements pour son aménagement, cette maison comportant un étage.
- Construction d'un bâtiment neuf d'environ 100m<sup>2</sup> et modulable, sur le parking derrière l'Espace corail. Cet investissement pourrait être financé par la communauté de communes et est susceptible de recevoir la nouvelle dotation de l'État pour le soutien à l'investissement public local.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** la 3<sup>ème</sup> hypothèse, à savoir la construction d'un bâtiment neuf.
- **Accepte** de louer à M. Karl BUCHOT, sa maison au 19 rue du Lac, 1 à 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour stocker avant tri le matériel entreposé dans l'ancienne mairie ;
- **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette antenne santé.

La séance est levée à 23H00

## FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2016-001	Chalet PMR – Travaux complémentaires
2016-002	Remboursement part communale – taxe aménagement
2016-003	Remboursement trop perçu CEJ 2014
2016-004	Remboursement d'un trop perçu de subvention FEDER
2016-005	Chantier argent de poche
2016-006	Plan communal de sauvegarde
2016-007	Bâtiment comité animation Consultation pour audit de la salle des sports
2016-008	Subvention classe de neige
2016-009	Mise en non-valeur
2016-010	Location de l'ancienne poste
2016-011	Maison e sante

SABIN Jacques	
BUCHOT André	
FRÉTIGNÉ Cécile	
CORNILLE Alain	
CHAMPIOT Daniel	
BERTHELOT Annie	
FORET Jeannine	
MONTAUBAN Éric	
BOUTRUCHE Alexia	
GABILLARD Arnaud	
LANDAIS Jonathan	